

# Rapport annuel 2023

## Conférence Suisse contre la Violence Domestique CSVD



*La Conférence suisse contre la violence domestique CSVD s'engage pour une lutte efficace contre la violence domestique dans les cantons et coordonne la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul au niveau intercantonal*

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Généralités.....	<b>Fehler! Textmarke nicht definiert.</b>
2.	Travail du comité.....	3
3.	Coordination intercantonale relative à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.....	3
3.1	Enfants victimes de violence : soutien et prise en compte de la violence dans les décisions relatives au droit de visite et de garde (art. 26, 31 et 56 CI) .....	4
3.2	Enseignement à l'échelle nationale (art. 14 CI) .....	4
3.3	Travail avec les auteur-e-s de violence (art. 16 CI) .....	4
3.4	Centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences sexuelles et documentation des blessures et des traces de violence (art. 25 CI) .....	4
3.5	Réglementation des cas de rigueur pour les femmes migrantes victimes de violences conjugales (art. 59 CI) .....	5
4.	Coordination technique et direction.....	5
4.1	Site Intranet .....	5
5.	Collaboration avec le BFEG et son domaine Violence.....	5
6.	Comité Confédération-cantons-communes pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.....	6
7.	Participation à des groupes d'experts et d'accompagnement .....	6
8.	Comptes annuels 2022 .....	7
9.	Conclusions et perspectives .....	8
10.	Glossaire.....	8
11.	Annexe.....	9

## 1. Situation générale

Les 26 et 27 janvier 2023, une délégation de représentant-e-s suisses s'est rendue en Espagne afin de s'entretenir avec les autorités espagnoles sur la surveillance électronique et son intégration dans une stratégie globale de lutte contre la violence domestique et la violence basée sur le genre. Du point de vue de la CSVD, ce voyage a permis d'avoir un aperçu précieux des approches et des réalisations progressistes dans la lutte contre la violence domestique. En même temps, le programme de ces deux jours ne permettait pas de rendre visite à des organisations non gouvernementales, ce qui fait que leur point de vue faisait défaut.

En début d'année également, le départ à la retraite de Miriam Reber, responsable technique de longue date et ancienne coprésidente de la CSVD, a été annoncé pour la fin de l'année 2023. Parallèlement, la directrice administrative Karin Lestuzzi a également signalé son départ ; deux postes sont alors devenus vacants.

Le premier semestre 2023 a été marqué par la recherche d'un remplacement pour les postes de coordinatrice technique et de directrice administrative. Le comité a saisi cette occasion pour repenser fondamentalement ses propres structures afin de décharger au mieux ses membres. De ce fait, la question du remplacement du poste de direction de la CSVD a également fait l'objet de discussions intensives, et notamment d'un argumentaire sur la manière dont ce poste pourrait être financé à plus long terme. L'idée a d'abord été de remplacer les deux postes par un seul (le poste de direction), qui couvrirait tous les domaines, de la tâche de coordination et de mise en réseau à la gestion de la comptabilité et des ressources humaines, en passant par la gestion des contenus pour les deux conférences régionales.

En choisissant Mireille Lambelet comme nouvelle directrice de la CSVD, le comité a opté pour une juriste qui a fait ses études de droit aux universités de Fribourg et de Berne pour obtenir un Master of Law. Avant la CSVD, elle a travaillé pendant 10 ans pour le Département de la justice du canton de Saint-Gall (plus d'informations sur la personne de Mireille Lambelet sous le point 4, Coordination professionnelle et direction). Mireille Lambelet a pris ses fonctions le 1er septembre 2023.

Miriam Reber a travaillé jusqu'à la fin de l'année 2023. Nous remercions de tout cœur Miriam Reber pour sa remarquable performance et son engagement infatigable dans la lutte contre la violence domestique, dans la mise en place et le développement de la CSVD ainsi que dans son positionnement et sa mise en réseau au niveau supra-cantonal.

## 2. Travail du comité

En 2023, le comité s'est réuni à quatre reprises (23 janvier, 4 avril, 6 juillet et 26 octobre). En outre, divers échanges en ligne ont eu lieu dans le cadre de la restructuration et du recrutement. Tous les membres du comité ont également participé à différentes réunions sur des thèmes liés à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (CI).

L'assemblée générale a pu avoir lieu le 9 mai 2023 à Berne, tout comme la rencontre annuelle qui avait pour thème : "Centres de crises violences sexualisées".

Lors de l'assemblée générale, Magdalena Küng (SO) a été élue au comité en remplacement d'Alexa Ferrel (BL).

## 3. Coordination intercantonale relative à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

Trois stratégies constituent les bases de la mise en œuvre de mesures et projets dans le domaine de la Convention d'Istanbul.

1. Feuille de route de la Confédération et des cantons pour combattre la violence domestique d'avril 2021
2. Plan d'action national (PAN CI) 2022-2026
3. État des lieux de la CSVD sur la Convention d'Istanbul de septembre 2018

L'état d'avancement des travaux est esquissé ci-dessous :

### **3.1 Enfants victimes de violence : soutien et prise en compte de la violence lors de la détermination des droits de garde et de visite (art. 26, 31 et 56 CI)**

La CSVD dirige, en collaboration avec le BFEG, un projet relatif à la mesure n° 30 du PAN CI. Le groupe d'accompagnement (OFAS, BFEG, Association suisse des magistrats (ASM), CSE, COPMA, CSOL-LAVI, Association suisse pour la protection de l'enfant, DAO Suisse-Liechtenstein, InterAction Suisse) a soutenu l'équipe de recherche de la Haute école de Lucerne dans la rédaction du rapport "Offres de soutien et mesures de protection pour les enfants exposés à la violence dans la relation de couple parentale". Le rapport final a été rédigé fin 2023.

L'offre de formation continue a été élargie. Les responsables du projet ont dirigé des ateliers bilingues, notamment lors du colloque de l'OFJ sur le thème "La prise en charge des victimes de violences domestiques et sexuelles : aspects juridiques, médicaux et psychologiques" du 22 septembre 2023, ainsi que dans le canton de Bâle ville pour les participants à la table ronde sur les violences domestiques et sexuelles et leurs invités du 8 novembre 2023. La suite du concept de mise en œuvre est en cours d'élaboration.

L'annexe française n° 11 du guide de l'aliénation parentale a été adaptée et publiée en allemand. L'annexe a suscité un grand intérêt : Le 6 octobre 2023, la COFF a publié une lettre adressée à la CSVD dans laquelle elle critiquait fortement l'Annexe 11, et ce malheureusement sans avoir cherché à en discuter au préalable avec la CSVD. La CSVD a répondu à la COFF par lettre du 22 décembre 2023. Ont également répondu le même jour (et indépendamment de la CSVD) des enseignant-e-s issu-e-s de la recherche et du monde scientifique, pour souligner l'importance de l'Annexe 11. Le Grevio n'a pas encore répondu.

### **3.2 Formation à l'échelle nationale (art. 14 CI)**

Le groupe de projet, dirigé par le canton de ZH et des représentant-e-s des cantons de TG, LU, SZ ainsi que de la CSDE et de la CDIP, a tenu une séance de lancement en janvier 2023. Sous la codirection de la CSVD et de la CSDE, le groupe de travail a examiné le besoin d'une plateforme numérique nationale regroupant les offres scolaires dans les domaines de la non-violence et de l'égalité. Une enquête a été menée à cet effet auprès des cantons et des grandes villes. Sur la base des retours de l'enquête cantonale et des entretiens avec les parties prenantes, la simple mise en œuvre par la création d'une plateforme nationale n'a pas été jugée pertinente et réalisable. Le concept a été actualisé et orienté vers les besoins constatés, à savoir aider les cantons à trouver des solutions cantonales adéquates à l'aide d'une sorte de boîte à outils.

L'objectif est de mettre à la disposition des enseignant-e-s du matériel sur l'égalité des sexes, la prévention de la violence dans le couple et d'autres thèmes de la Convention d'Istanbul pour une utilisation dans le quotidien scolaire. Pendant la scolarité obligatoire, les élèves suivent des cours instructifs et intéressants sur les formes et les effets de la violence et connaissent les offres d'aide.

### **3.3 Travail avec les auteur-e-s de violence (art. 16 CI)**

Le groupe de projet dirigé par les cantons BE, ZH, BL et des représentant-e-s des cantons ZG, AG et TI ainsi que d'APSCV a pu élaborer un concept pour la description et la mise en place de modules de formation continue pour le travail avec les auteur-e-s (module de base, modules de perfectionnement et spécialisations) qui s'appuient les uns sur les autres et se complètent au niveau du contenu. Le concept n'a pas encore été adopté.

L'objectif est de mettre à disposition des personnes ayant des connaissances préalables dans le travail avec les auteur-e-s de violences différents modules pour la poursuite de l'acquisition de connaissances dans le domaine de la violence domestique.

### **3.4 Centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences sexuelles et documentation des blessures et des traces de violence (art. 25 CI)**

Le coup d'envoi du groupe de projet sur les centres d'aide d'urgence, dirigé par le canton de JU et composé de représentants de la CDS, de la CSOL-LAVI, de l'Hôpital de l'île à Berne et des HUG à Genève, a eu lieu en février 2023. Deux autres visio-conférences ont eu lieu par la suite. En milieu d'année, il a fallu abandonner la direction du projet en raison du manque

de ressources en personnel au sein du service spécialisé dans le canton du JU. Actuellement, la direction est en train d'être repourvue. En application du champ d'action 11 de la feuille de route Confédération-Cantons et des mesures n° 37, 38, 42 du PAN CI, l'objectif du groupe de projet est d'offrir aux victimes de violences sexuelles et domestiques la possibilité d'un traitement médico-légal / d'une conservation des traces et d'un accompagnement en cas de crise, indépendamment du fait que des poursuites pénales soient engagées ou non.

### **3.5 Réglementation des cas de rigueur pour les femmes migrantes victimes de violences conjugales (art. 59 CI)**

Un groupe de projet dirigé par le canton de SO et composé de représentant-e-s des cantons de ZH, SG et GR a discuté avec le SEM, l'ASM, la CSOL-LAVI et la DAO des premières stratégies possibles pour la mise en œuvre de la mesure 29 du PAN CI et a défini une orientation commune. Fin 2023, en plus des meilleures pratiques collectées en Suisse et à l'étranger, les idées rassemblées dans le cadre de la consultation sur la révision de l'art. 50 de la LEI ont été passées en revue.

## **4. Coordination technique et direction**

En 2023, la coordination technique était assurée par Miriam Reber à 30%, qui a travaillé jusqu'à la fin de l'année.

La direction administrative a été assurée jusqu'à fin août 2023 par Karin Lestuzzi à un taux d'occupation de 20-30%.

La nouvelle directrice, Mireille Lambelet, a travaillé à 50% du 1er septembre à fin décembre. Miriam Reber l'a aidé à se familiariser avec son nouveau travail.

Mireille Lambelet a étudié le droit en bilingue d/f et a obtenu son diplôme en se spécialisant dans le droit pénal, la famille et la société ainsi que l'Europe et l'international. Entre le bachelor et le master, elle a travaillé plusieurs mois dans l'ONG : "defensa de niñas y niños internacional" à San José, Costa Rica, où elle a participé à la gestion de deux projets : les enfants victimes de violence domestique ainsi que les abus sexuels sur les enfants. Avant d'être engagée par la CSVD, elle a travaillé pendant 10 ans pour le Département de la justice du canton de Saint-Gall, notamment en tant que procureure au service d'enquête d'Altstätten, spécialisée dans les délits sexuels et la pornographie punissable, en particulier la pornographie infantile, ainsi que dans les auditions de victimes. Elle a dirigé le pool d'aide aux victimes du Rheintal, composé de policiers, de procureurs et de juges des mineurs spécialisés dans les auditions LAVI. Dans cette fonction, elle a été la personne de contact pour les cas LAVI et a donné des formations continues correspondantes au niveau cantonal et national. A titre bénévole, Mireille Lambelet est présidente de la commission de gestion du centre de jeunes Bellevue à Altstätten et membre du conseil de fondation et de la direction de la fondation du même nom, dont le siège est à Neuchâtel.

### **4.1 Site Intranet**

Le site Intranet a été créé et complété par une collection de documents. L'utilisation s'est encore faite avec une certaine retenue.

Des formations internes sont prévues pour les prochaines réunions des deux conférences régionales.

## **5. Collaboration avec le BFEG et son domaine Violence**

Le comité de la CSVD, le BFEG et des représentantes du réseau des ONG se sont réunis le 4 septembre 2023 à la Maison des cantons pour discuter de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et de la collaboration commune. Il s'agissait notamment des activités en cours et prévues du BFEG, de la CSVD et des réseaux d'ONG, des recommandations de la CoP à la Suisse ainsi que des mesures déjà mises en œuvre, de la coordination entre les divers plans d'action et stratégies, et de la poursuite de la collaboration.

## 6. Comité Confédération-cantons-communes pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

Le Comité Confédération-cantons-communes pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul s'est réuni à trois reprises (14 février, 6 juin et 23 novembre). Des représentant-e-s de la Confédération (OFS, OFJ, OFAS, BFEG, DFAE), des cantons (CCDJP, CSVD et CDAS) et des communes (UVS) y ont participé à chaque fois. Ces réunions ont été organisées alternativement sous la direction de la Confédération (BFEG) et des conférences cantonales (CDAS, CCDJP). La CSVD a rédigé le procès-verbal des séances dirigées par les conférences cantonales.

Une réunion du groupe de travail PAN CI a eu lieu le 18 septembre 2023. Le GT PAN CI a été convoqué en tant que groupe de travail du comité Confédération-cantons-communes pour la mise en œuvre de la CI afin de développer le PAN CI. Conformément à la décision du comité du 9.11.2022, il est également l'organe responsable de la mise en œuvre du monitoring. La possibilité d'une stratégie globale pour une mise en œuvre, un développement, une coordination et un reporting plus efficaces de toutes les mesures a été discutée.

## 7. Participation à des groupes d'experts et d'accompagnement

En 2023, la CSVD a également pu contribuer à différents groupes de travail au niveau fédéral :

- L'étude portant sur des exemples pratiques de prévention des **Représentations de la masculinité** favorisant la violence a été achevée. Dans un premier temps, les représentations de la masculinité favorisant la violence ont été identifiées et, dans un deuxième temps, des mesures ayant un effet préventif ont été déterminées (groupe d'accompagnement du BFEG, suite au rapport sur le po. Graf 19.3618).
- L'étude sur les **Standards pour les formations continues** (groupe d'accompagnement BFEG, mesure 13 du PAN CI) a déjà permis d'établir des standards minimaux pour les groupes professionnels de l'obstétrique, des sages-femmes et des juristes, qui ont été mis en œuvre continuellement dans différents cantons.
- Le groupe d'accompagnement **Violence envers les personnes âgées** a produit un dépliant actualisé ainsi que des vidéos sur différentes situations de violence envers les personnes âgées. Le groupe cible a pu être atteint par différents moyens (agrafés aux factures de Pro Senectute ou par exemple par la publication de numéros de téléphone cantonaux sur des affiches).
- Le groupe d'accompagnement **Statistiques**, dont l'objectif était d'élaborer des chiffres sur tous les domaines de la violence dans le domaine de l'intégrité sexuelle, a pu être officiellement clôturé avec la création du site Internet (mise en œuvre de la mesure 42 du PAN CI).
- Le groupe d'accompagnement **Bases légales** a mené une enquête auprès des services cantonaux en été, afin d'analyser les lois cantonales contenant des mesures de lutte contre la violence domestique. Les bonnes lois de protection contre la violence déjà existantes, ou les bonnes dispositions des lois cantonales sur la police, doivent servir de loi modèle. Les propositions du GREVIO doivent également y être intégrées (stalking, violence basée sur le genre, etc.).
- Le groupe d'accompagnement **Moyens techniques / Bouton d'urgence** a présenté des exemples de différents cantons relatifs à la mise en œuvre des moyens techniques (ZH a lancé en été un projet pilote similaire au modèle espagnol, SG a introduit en automne la forme de surveillance active, NE a surveillé passivement des cas de violence domestique en utilisant un appareil de protection des victimes, BL a déjà fait de précieuses expériences avec l'appareil de protection des victimes, d'autres informations ont été fournies par les cantons BE, VD, GE, TG).
- Le groupe d'accompagnement **Stalking** a préparé une lettre à l'intention des avocat-e-s pour les sensibiliser au harcèlement dans le cadre d'une séparation. Pour la publication ou l'envoi, il faut attendre les délibérations du Conseil national.

- Le groupe d'accompagnement **Dépliant Police et Enfants** a été clôturé : Le flyer a été mis à la disposition des corps de police cantonaux et déjà utilisé lors d'interventions en cas de violence domestique.

## 8. Comptes annuels 2023 (état au 07.02.2023 avant la révision)

Comptes annuels	<b>BILAN</b>	<b>2023</b>		
	<b>Actifs</b>			
1010	Compte de chèque postal	112'764.49		
1100	Débiteurs	0		
1000	Caisse	0		
1300	Actifs transitoires	13'869.82		
	<b>Total de l'actif</b>	<b>126'634.31</b>		
	<b>Passifs</b>			
2000	Créanciers	0		
2300	Passifs transitoires	3'696.00		
2800	Fonds propres	50'292.62		
2900	Provision Système de communication	1'390.25		
2910	Provision Exposition "Plus fort que la violence"	58'718.26		
2920	Provision Priorités CSVD	929.60		
2930	Provision Coordination CI	27'530.51		
2990	Solde reporté Bénéfice/perte	-15'923.24		
	<b>Total du passif</b>	<b>126'634.31</b>		
	<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>2023</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
	<b>Total des produits</b>	<b>172'892.66</b>	<b>140'500.00</b>	<b>171'000.00</b>
	<b>Produit d'exploitation</b>	<b>122'160.00</b>	<b>121'000.00</b>	<b>121'000.00</b>
3200	Recettes Rencontre nationale	2'160.00	1'000.00	1'000.00
3510	Contrat de prestations du BFEG	48'000.00	48'000.00	48'000.00
3550	Contribution CCDJP	72'000.00	72'000.00	72'000.00
	<b>Revenu de projet</b>	<b>50'732.66</b>	<b>19'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
3900	Revenus Exposition "Plus fort que la violence"	50'732.66	19'000.00	50'000.00
3910	Revenu du projet Priorités CSVD	0	0	0
	<b>Total des charges</b>	<b>180'052.94</b>	<b>207'550.00</b>	<b>198'300.00</b>
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>126'022.91</b>	<b>168'050.00</b>	<b>148'300.00</b>
	<b>Charges de personnel</b>	<b>112'216.43</b>	<b>144'750.00</b>	<b>123'000.00</b>
4000	Honoraires des coordinatrices/administration/comptabilité	37'027.03	28'750.00	12'000.00
4100	Prestations sociales	12'243.25	12'500.00	
4110	Frais/coûts supplémentaires Coordination (y compris bureau/infrastructure)	2'946.15	3'500.00	15'000.00
4300	Coordination technique CI (y compris prestations sociales)	60'000.00	100'000.00	96'000.00
	Formation / formation continue (direction et comité)			10'000.00
	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>13'806.48</b>	<b>23'300.00</b>	<b>25'300.00</b>
4200	Rencontre nationale : Traductions, intervenant-e-s	10'516.30	15'000.00	10'000.00
4810	Compte de chèques postaux : Dépenses/intérêts	60.00	100.00	100.00
4820	Autres dépenses (div. petites dépenses)	563.80	1'000.00	3'000.00
	Charges du comité (nouveau)	-	-	5'000.00
4830	Frais CLVD	1'517.75	3'000.00	3'000.00
4840	Frais DKHG	99.85	3'000.00	3'000.00
4850	Frais courants IT / Informatique (frais, support)	1'048.79	1'200.00	5'000.00
	<b>Charges de projet</b>	<b>54'030.03</b>	<b>39'500.00</b>	<b>60'000.00</b>
4700	Dépenses Communication (y compris appareils, équipement direction)	9'506.60	0	0
4900	Dépenses Exposition "Plus fort que la violence"	43'360.27	19'500.00	50'000.00
4910	Dépenses du projet Priorités CSVD	1'163.16	20'000.00	10'000.00
	Perte totale (-), bénéfice total (+)	<b>-7'160.28</b>		-37'300.00
	<i>Perte d'exploitation (-), bénéfice d'exploitation (+) :</i>	<i>-3'862.91</i>		<i>-27'300.00</i>
	<i>Perte de projets (-), bénéfice de projets (+)</i>	<i>-3'297.37</i>		<i>-10'000.00</i>
	<b>Perte (-), bénéfice (+) global</b>	<b>-7'160.28</b>	<b>-67'050.00</b>	<b>-41'100.00</b>
	► Dissolution Réserve Système de communication	-1'390.25		-
	► Augmentation de la provision Exposition PFV	7'372.39		0
	► Dissolution Provision pour projets prioritaires CSVD	-929.60		-
	► Prélèvement de la provision Coordination CI*	-12'212.82		-15'317.69

	<b>Total (total des charges +/- bénéfice/perte)</b>	<b>172'892.66</b>	<b>157'200.00</b>
	<b>Total des actifs de l'association (01.01.)</b>	<b>123'715.36</b>	<b>82'615.36</b>
	Système de communication	0	0
	Exposition "Plus fort que la violence"	58'105.05	58'105.05
	Priorités de la CSVD	0	0
	Coordination CI	15'317.69	0
	Fonds propres	50'292.62	24'510.31

\* Provisions Coordination CI : fonds déjà reçus mais non encore utilisés de l'aide financière pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, selon le contrat de prestations 21-014 entre la Confédération suisse, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG et la SKHG / CSVD du 22. 6. 2021.

#### Note sur les comptes 2023 :

Les provisions Coordination CI seront utilisées en 2023 et 2024 pour l'engagement d'une directrice afin de décharger le comité dans l'accomplissement de ses tâches générales et en particulier dans la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, de la feuille de route Confédération-cantons et du plan d'action national CI. La différence de recettes de -12'212.82 CHF (après dissolution et augmentation des fonds affectés aux projets) est prélevée sur cette provision.

## 9. Conclusions et perspectives

L'année 2023 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle structure pour l'association CSVD. La création d'un poste de direction a permis de renforcer le comité de la CSVD pour un avenir réussi. L'objectif était et reste de positionner la CSVD comme un partenaire important au niveau cantonal ainsi que national pour une mise en œuvre efficace des trois documents stratégiques.

Le budget 2024 prévoit une nouvelle perte de -41'100.00 CHF. Ce montant permettra de dissoudre le reste des provisions Coordination CI et sera en outre prélevé sur les fonds propres de la SKHG/CSVD.

Pour les années à partir de 2025, des demandes d'augmentation des contributions de la CCDJP et du BFEG ont été déposées (CCDJP), ou sont en préparation (BFEG). Le budget 2025 sera adapté en fonction des recettes et devrait donc être à nouveau équilibré.

La CSVD remercie la CCDJP pour sa confiance et se réjouit de pouvoir ainsi contribuer à l'amélioration de la situation des victimes de violences domestiques et sexuelles.

## 10. Glossaire

BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CCPCS	Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CLVD	Conférence latine contre la violence domestique
CSOL-LAVI	Conférence suisse des offices de liaison pour l'aide aux victimes
CSVD	Conférence suisse sur la violence domestique
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral de justice et police
DKHG	Conférence suisse allemande contre la violence domestique
GREVIO	Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur le suivi de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)



KIFS	Conférence des services d'intervention cantonaux, des projets d'intervention ainsi que les services de lutte contre la violence domestique de Suisse alémanique
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
ONG	Organisation non gouvernementale
PAN	Plan d'action national
UVS	Union des villes suisses

## 11. Annexe

Liste des membres de la CSVD

Canton	Nom du service	Téléphone	Courrier électronique
AG	Service de lutte contre la violence domestique	062 835 14 00	<a href="mailto:haeuslichegewalt@ag.ch">haeuslichegewalt@ag.ch</a>
AI	Service de coordination de la violence domestique	071 788 95 00	<a href="mailto:info@kapo.ai.ch">info@kapo.ai.ch</a>
AR	Département des affaires intérieures et de la sécurité	071 343 63 51	<a href="mailto:inneres.sicherheit@ar.ch">inneres.sicherheit@ar.ch</a>
BE	Service d'intervention bernois contre la violence domestique	031 633 47 23	<a href="mailto:info.big.sid@be.ch">info.big.sid@be.ch</a>
BL	Service d'intervention contre la violence domestique	061 552 62 38	<a href="mailto:sid-interventionsstelle@bl.ch">sid-interventionsstelle@bl.ch</a>
BS	Protection contre la violence et aide aux victimes	061 267 44 94	<a href="mailto:haeusliche-gewalt@jsd.bs.ch">haeusliche-gewalt@jsd.bs.ch</a>
FR	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et de la famille	026 305 23 86	<a href="mailto:bef@fr.ch">bef@fr.ch</a>
GE	Bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences	022 388 74 50	<a href="mailto:egalite@etat.ge.ch">egalite@etat.ge.ch</a> <a href="mailto:violences-domestiques@etat.ge.ch">violences-domestiques@etat.ge.ch</a>
GL	Service de coordination de la violence domestique et de la prévention de la violence	055 646 67 44	<a href="mailto:petra.baumann@gl.ch">petra.baumann@gl.ch</a>
GR	Service de coordination de la violence domestique	081 257 26 54	<a href="mailto:haeusliche.gewalt@soa.gr.ch">haeusliche.gewalt@soa.gr.ch</a>
JU	Bureau de la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes	032 420 79 00	<a href="mailto:egalite@jura.ch">egalite@jura.ch</a>
LU	Coordination de la prévention de la violence et de la gestion des menaces	041 228 59 17	<a href="mailto:gewaltpraevention@lu.ch">gewaltpraevention@lu.ch</a>
NE	Office de la politique familiale et de l'égalité	032 889 61 20	<a href="mailto:OPFE@ne.ch">OPFE@ne.ch</a>
NW	Police cantonale	041 618 44 66	<a href="mailto:thomas.laternser@nw.ch">thomas.laternser@nw.ch</a>
OW	Consultation pour jeunes, familles et dépendances, Aide aux victimes/violence domestique	041 666 61 34	<a href="mailto:opferhilfe@ow.ch">opferhilfe@ow.ch</a>
SG	Service de coordination Violence domestique et traite des êtres humains	058 229 75 43	<a href="mailto:haeusliche.gewalt@sg.ch">haeusliche.gewalt@sg.ch</a>
SH	Service pour l'égalité, la prévention et la protection contre la violence	052 632 79 64	<a href="mailto:koordination.ik@sh.ch">koordination.ik@sh.ch</a>
SO	Service de coordination de la violence domestique	032 627 23 11	<a href="mailto:haeuslichegewalt@ddi.so.ch">haeuslichegewalt@ddi.so.ch</a>
SZ	Département des affaires sociales	041 819 16 64	<a href="mailto:olivia.zeltner@sz.ch">olivia.zeltner@sz.ch</a>
TG	Service de coordination de la prévention de la violence	058 345 24 50	<a href="mailto:gewaltpraevention@kapo.tg.ch">gewaltpraevention@kapo.tg.ch</a>
TI	Division de la justice	091 814 32 32	<a href="mailto:violenzadomestica@ti.ch">violenzadomestica@ti.ch</a>
UR	Service des affaires sociales	041 875 21 16	<a href="mailto:nadine.arnold@ur.ch">nadine.arnold@ur.ch</a>

<b>VD</b>	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes	021 316 61 24	<a href="mailto:info.befh@vd.ch">info.befh@vd.ch</a>
<b>VS</b>	Office cantonal de l'égalité et de la famille	021 316 61 24	EGALITE-FAMILLE@admin.vs.ch
<b>ZG</b>	Service de lutte contre la violence domestique	041 728 41 41	<a href="mailto:haeusl.gewalt@zg.ch">haeusl.gewalt@zg.ch</a>
<b>ZH</b>	Service d'intervention contre la violence domestique	058 648 14 22	<a href="mailto:ist@kapo.zh.ch">ist@kapo.zh.ch</a>

Delémont, Zurich, Gossau, le 7 février 2024



Angela Fleury, co-présidente



Regina Carstensen, co-présidente



Mireille Lambelet, directrice